

Orchestre de Besançon - Convention avec la Région de Franche-Comté - Encaissement et réaffectation de subvention

M. LE MAIRE, Rapporteur : Par lettre du 6 janvier 1998, M. le Président de la Région de Franche-Comté faisait connaître son intérêt à ce que l'Orchestre de Besançon assure une saison de diffusion en région pour la saison 1998-1999.

Cet axe a déjà été mis en place au cours de cette saison 1997-1998 puisque l'Orchestre a programmé un concert :

- à Vesoul le 25 octobre 1997,
- à Bethoncourt le 12 mars 1998,
- à Dole le 29 avril 1998.

La Région de Franche-Comté y avait consacré 100 000 F.

De plus, l'Orchestre s'est déplacé en janvier 1998 à Pontarlier, Sochaux, Luxeuil et Salins-Les-Bains, dans le cadre du concert consacré à l'oeuvre de Michaël TIPPETT, coproduit avec le Centre Polyphonique de Franche-Comté. Ce concert avait été présenté au Palais des Sports de Besançon le 20 janvier 1998.

La Région de Franche-Comté propose d'apporter un concours financier de 250 000 F pour permettre la poursuite de ce travail de diffusion en région, important pour le développement de l'Orchestre de Besançon et a soumis à M. le Maire, la signature d'une convention précisant notamment les modalités d'attribution de cette subvention.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- de donner un avis favorable à ce projet et d'autoriser M. le Maire à signer la convention proposée,

- dès réception de la subvention de la Région de Franche-Comté, d'autoriser son encaissement au Budget Supplémentaire de l'exercice courant, en recettes à imputer sur le chapitre 92.22 article 7472 code service 41027 et de la réaffecter sur le chapitre 92.22 article 64131 code service 41027.

«**M. LE MAIRE :** C'est une convention qui sera de nouveau signée avec le Conseil Régional en attendant toujours mieux de cette collectivité.

M. RUEFF : Cette convention régionale porte sur une action précise. Peut-on penser que c'est le début d'un soutien plus marqué, et non seulement pour quelques représentations, pour le fonctionnement de l'Orchestre dans la mesure où il a une diffusion régionale ?

M. LE MAIRE : Question à laquelle je ne saurais répondre. Marcel FERREOL peut nous apporter quelques précisions ?

M. FERREOL : Je ne peux pas répondre pour le Conseil Régional, je pense que mon collègue le comprendra mais Pierre RUEFF a parfaitement raison. Il s'agit en fait je crois d'une prime à la sortie, on pourrait l'appeler comme cela, qui comble la différence entre le coût réel du concert qui doit être à peu près 80 000 F et le prix auquel nous le vendons : 35 000 F. Mais il n'y a pas pour l'instant de prise en compte du fonctionnement lui-même, donc je souhaite aussi comme Pierre RUEFF que le nouveau Conseil Régional prenne en compte non seulement cette prime à la diffusion à l'extérieur mais soit un vrai partenaire pour envisager le fonctionnement d'un orchestre en région qui manque je crois très cruellement à la Franche-Comté.

M. LE MAIRE : Est-ce que M. DUVERGET peut nous apporter quelques éléments nouveaux ?

M. DUVERGET : Monsieur le Maire, j'interrogerai naturellement pour plus amples renseignements le Vice-Président délégué à la culture du Conseil Régional mais en tant que Bisontin et membre de ce Conseil Municipal, je suis fier de cet orchestre de Besançon. J'assiste comme vous régulièrement à ses prestations et il me semble que l'Orchestre de Besançon doit pouvoir effectivement se produire beaucoup plus dans l'ensemble des villes de Franche-Comté qu'il ne le fait actuellement. Cela demande une sollicitation de crédits régionaux pour qu'il soit possible de diffuser des oeuvres qui, pour l'instant, ne sont jouées dans leur majorité qu'une seule fois à Besançon, qui demandent un travail de préparation avant sans chef et les quelques jours précédents avec le chef. Il me semble tout à fait logique que, étant donné la qualité de la prestation sur Besançon, on puisse -passez-moi l'expression qui n'est pas très artistique- amortir l'investissement des musiciens et du chef sur plusieurs concerts en Franche-Comté. Les modalités, nous les verrons ensuite mais je pense que vous trouverez du côté du Conseil Régional un auditeur attentif à la fois à l'orchestre et à certaines propositions.

M. LE MAIRE : Merci. J'espère que cet auditeur saura soutenir nos projets et qu'il sera suivi par de nombreux autres auditeurs de cet excellent orchestre que nous avons désormais et qui ne demande qu'une chose, devenir un véritable orchestre régional. Pas à pas, on y arrivera peut-être. Nous ne demandons pas 15 MF, on peut faire plus modestement, nous sommes une petite région et pour l'instant c'est un petit orchestre mais de grande qualité, c'est vrai».

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte ces propositions.

Récépissé préfectoral du 3 juin 1998.